

Communiqué de presse – Lundi 2 avril 2012 –18h00

## Résultats du vote des résolutions de l'AGM du 30 mars 2012

- Adoption de toutes les résolutions
- Dividende 2011 fixé à 0,80 €/action avec option de paiement en actions

**L'assemblée générale mixte des actionnaires d'ARGAN s'est réunie le vendredi 30 mars 2012 à la Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine.**

A cette date, le nombre total d'actions existantes s'élevait à 13.712.722 pour un nombre total de droits de vote de 13.692.895. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 8.869.432 actions et autant de droits de vote (soit 64,68% du total).

L'assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé l'ensemble des résolutions proposées, et notamment :

- La résolution n° 4 prévoyant **la distribution d'un dividende de 0,80 €/action**, a été adoptée à 99,99%.
- La résolution n°5 proposant **l'option pour le paiement du dividende en action (sur la totalité du dividende) avec un prix de souscription de 10,55 €**, a été adoptée à 97,48%.

**Le détachement au droit du dividende se fera le 11 avril 2012** sur les positions au 10 avril après clôture. Ce dividende n'est pas éligible à l'abattement de 40% au profit des actionnaires personnes physiques visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

**L'option pour le paiement en actions** devra s'exercer à compter de cette date **jusqu'au 2 mai 2012**. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auront pas opté pour le paiement du dividende en action recevront leur dividende en numéraire (à 100 %).

La mise en paiement du dividende se fera **le 15 mai 2012**.

**L'intégralité du procès verbal de l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 est disponible sur le site web de la société.**

\* \* \*

**Prochain rendez-vous financier (diffusion des communiqués de presse après bourse)**

4 avril : information trimestrielle - 1<sup>er</sup> trimestre 2012

2 juillet : chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2012

### A propos d'Argan

Fondée en 1993, ARGAN est une foncière spécialisée en immobilier logistique qui maîtrise l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Son positionnement de développeur-investisseur lui offre un profil unique et une expertise reconnue sur ce secteur d'activité. Argan est cotée sur le compartiment B de NYSE-Euronext Paris depuis juin 2007 (ISIN FR0010481960) et fait partie des indices CAC All-Tradable et CAC Small. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1er juillet 2007.



Francis Albertinelli

Tél : 01 47 47 05 46

E-mail : [contact@argan.fr](mailto:contact@argan.fr)

**Plus d'informations sur le groupe ARGAN sur [argan.fr](http://argan.fr)**

Citigate  
Dewe Rogerson

Agnès Villeret – Relations investisseurs / Lucie Larguier – Relations presse

Tél : 01 53 32 78 95 / 84 75

E-mail : [agnes.villeret@citigate.fr](mailto:agnes.villeret@citigate.fr)/[lucie.larguier@citigate.fr](mailto:lucie.larguier@citigate.fr)